

## Des quotas de pêche instaurés pour l'espadon à partir de 2017

Des quotas de pêche ont été instaurés pour l'espadon de Méditerranée à partir de 2017. Le quota est fixé à 10.500 tonnes et baissera de 3% par an de 2018 à 2022. C'est la première fois que des quotas sont mis en place pour protéger ce poisson victime de surpêche depuis des décennies.

Proposée par l'Union européenne, la création d'un quota a été votée ce lundi par les participants à la 20e réunion extraordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta), réunis depuis lundi, au Portugal.

Selon le Comité scientifique de la Cicta, depuis 1988, les volumes d'espadons pêchés et déclarés fluctuent entre 12.000 et 16.000 tonnes. En 2015, ils se sont établis à quelque 10.000 tonnes.

Un "groupe de travail spécifique" devrait se réunir début 2017 pour définir un schéma de répartition du quota entre les différents pays pêcheurs. L'Italie est le principal pays pêcheur d'espadon méditerranéen (45% des prises), suivie du Maroc, de l'Espagne et de la Grèce.

Lien article : <http://www.bfmtv.com/international/des-quotas-de-peche-instaures-pour-l-espadon-a-partir-de-2017-1061877.html>